

## AVIS PUBLIC

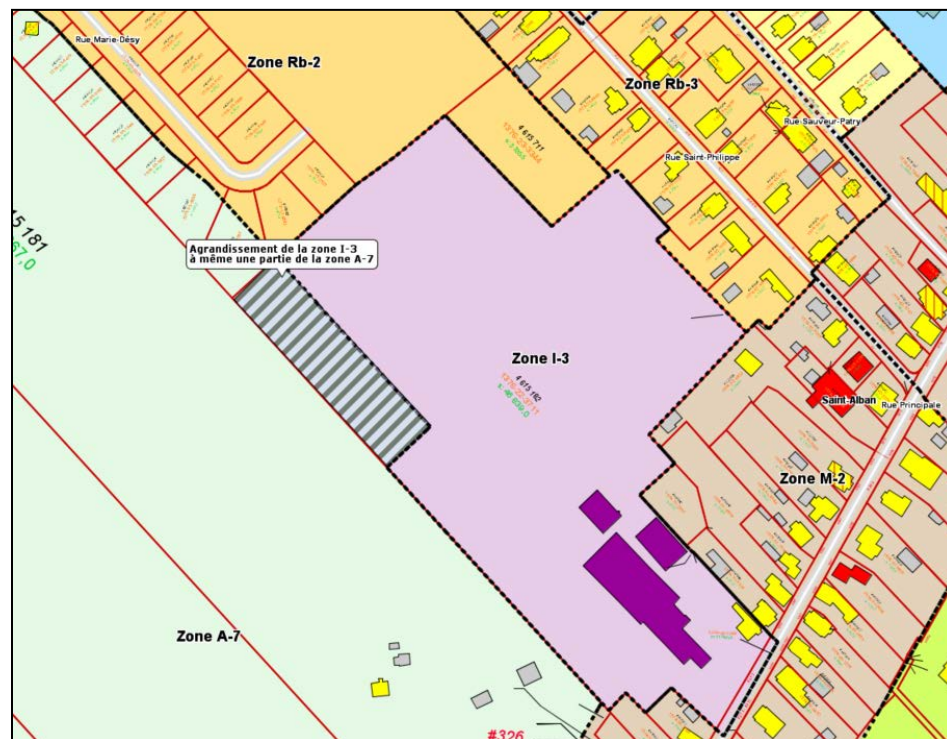
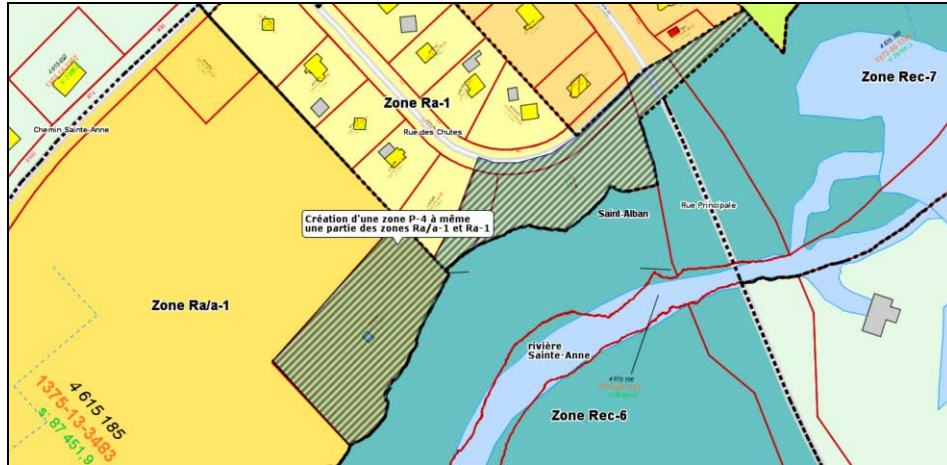
### CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par les projets de règlement relatifs à l'adoption d'un plan d'urbanisme révisé, d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement, d'un règlement de construction ou d'un règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme applicables dans la municipalité de Saint-Alban.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 9 mai 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Alban a adopté les projets de règlement suivant :
  - Projet de Règlement numéro URB-01.04 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin de revoir la délimitation des affectations dans les secteurs des rues Marie-Désy et des Chutes;
  - Premier projet de règlement numéro URB-05.13 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier le plan de zonage dans les secteurs des rues Marie-Désy et des Chutes.





2. Le projet de règlement énuméré ci-dessus sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 8 août 2022 à 19 h00, au Centre communautaire Fernand-Marcotte situé au 179, rue principale à Saint-Alban. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet ([www.st-alban.qc.ca](http://www.st-alban.qc.ca)) ou au bureau de votre municipalité situé au 241, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À SAINT-ALBAN, CE 15 JUILLET 2022

Vincent Lévesque Dostie, directeur général